EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Remboursement de la CCTHB des frais d'entretien du PAV**

La Communauté de Communes a versé une compensation financière pour le Point d'Apport Volontaire (PAV) pour un montant de 120,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
- Accepte le remboursement de **120,00 €** par la CDC THB

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY 18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_1

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_1-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Motion sur la situation économique**

Monsieur le Maire a présenté la motion réalisée par l'Association des Maires de France.
Cette motion met en lumière la diminution des subventions attribuées aux communes, les restrictions budgétaires qui en découlent, associé à la hausse phénoménale du coût de l'énergie.
La motion demande entre autres la création d'un bouclier énergie au même titre que les particuliers.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion.

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY * 18110 CHER *

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_2

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_2-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Motion sur la situation économique**

Monsieur le Maire a présenté la motion réalisée par l'Association des Maires de France.
Cette motion met en lumière la diminution des subventions attribuées aux communes, les restrictions budgétaires qui en découlent, associé à la hausse phénoménale du coût de l'énergie.
La motion demande entre autres la création d'un bouclier énergie au même titre que les particuliers.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion.

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY 18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_2

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_2-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Commission Petite Enfance – Vie Scolaire –**

Suite à la démission de Madame Astrid COTTÉ D06.10.22_8

Le conseil municipal a élu les membres de la Commission Petite Enfance – Vie Scolaire - :

Président :

Gilles BENOIT

Vice-Présidente :

Yolaine LAUGERAT

TITULAIRES :

Chrystèl GOND

Malvina SKURA

Angélique HUET

Marie CALURAUD

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY 18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 10/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 10-11-2022
D 03.11.22_3

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_3-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Commission d'Appel d'Offres**

Suite à la démission de Madame Astrid COTTÉ D06.10.22_8

Le conseil municipal a élu les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Président :

Gilles BENOIT

TITULAIRES :

Ludovic MAHE

Pascal RENARD

Claudine CHEMIERE

SUPPLEANTS :

Françoise JACQUET

Régis MENNESSIER

Chrystèle GOND

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY 18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_4

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_4-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Délégués au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire**

Suite à la démission de Madame Astrid COTTÉ D06.10.22_8

Le conseil municipal a élu comme délégués au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire :

TITULAIRES :

Yolaine LAUGERAT

Germaine DE BENGY

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY
18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_5

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_5-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Commission finances-**
Suite à la démission de Madame Astrid COTTÉ D06.10.22_8

Le conseil municipal a élu les membres de la Commission Finances - :

Président :

Gilles BENOIT

Vice-Président :

Ludovic MAHE

Titulaires :

Marie CALURAUD,
Claudine CHEMIERE,
Olivier DE BRIE,
Anita GUINARD-AKRETCHE,
Françoise JACQUET
Régis MENNESSIER,
Dominique PERRAGUIN
Pascal RENARD,
Régis VAULLERIN

Sébastien CHABOT,
Germaine DE BENGY,
Chrystèle GOND,
Angélique HUET,
Yolaine LAUGERAT,
Denis PEAUDECERF,
Jean-Baptiste QUINDROIT,
Marie-Alvina SKURA,

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY 18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_6

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_6-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Frais de déplacement des Élus municipaux**

Il est fréquent que lors de notre représentation de la commune à différentes instances, les conseillers municipaux soient amenés à prendre leur propre véhicule.
Monsieur le Maire propose qu'une indemnité soit prévue, il est rappelé de donner la priorité au co-voiturage si plusieurs membres du conseil sont conviés au même endroit.

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer ces modalités, à compté de 20 Km, au taux de 0,32 € le Km.

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY 18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_7

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_7-D

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
018-211802061-20221103-D031122_8-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
27 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 03 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie CALURAUD, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Dominique PERRAGUIN, Françoise JACQUET, Germaine DE BENGY

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
VOTANTS : 19

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE
Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ

Objet de la délibération : **Abrogation du Plan d'alignement sur les RD 68 -RD 121- RD 160**

Monsieur le Maire informe que le Département du Cher a mené une réflexion sur le maintien ou la suppression des plans d'alignement sur ses routes départementales.

La Commune est concernée par les plans d'alignement ci-après :

-**RD 68**, Vendegond, approuvé le 18/08/1886
-**RD 121**, rue des Chaumes, approuvé le 26/05/1921
-**RD 160**, route de la Rose-Berry-Bouy, approuvé le 26/05/19921

Dans le cadre dc sa mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) menée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, le Département souhaite s'associer à l'enquête publique du PLUi pour abroger ces plans d'alignement conformément à l'article L. 123-6 du code de l'environnement. **Les plans d'alignement sur les routes départementales qui auraient fait l'objet d'une omission sont également concernés par cette abrogation**.

Le code de la voirie routière précise en son article L. 131-6 : « les plans d'alignement des routes départementales, situés en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal en application du1° de l'article L. 121-28 du code des communes. » Aussi, le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur ce dossier et émettre un avis sur le devenir de ces plans d'alignement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'abrogation de l'ensemble des plans d'alignement sur les RD 60 – RD 121 – RD 160.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20221103-D031122_8-D

Et ont signé tous les Membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Secrétaire de séance
Christèl GOND

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 10 novembre 2022
Le Maire
Gilles BENOIT

MAIRIE DE ST ELOY DE GY
18110 CHER

Diffusion sur le site internet de la commune 14/11/2022
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 14-11-2022
D 03.11.22_8